

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

Convocation du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 avril à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques HENRIOT, Maire.

Présents : Monique BASSET, Philippe BERTHET-RAMBAUD, Frank BRUNET-DUNAND, Cécile DESCOTES-GENON, Olivier DESSAINJEAN, Renaud HATTERER, Brigitte IANNUZZI, Florence LEVY, Raphaël MARTIN, Colette MONTET, Jean-Marie PELTIER, Jean-Christophe POZO, Sophie SEIGNEUR, Anne-Sophie VENIEN.

Absents :

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Frank BRUNET-DUNAND

Présente : Marie-Agnès ROISSARD (secrétaire de mairie)

Rédactrice : Monique BASSET

Ordre du jour

- Approbation Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition
- Indemnités des élus
- Délégation du Conseil Municipal au Maire
- Avenants Travaux
- Représentants du CM au SIVOM
- Représentants du CM à Métropole Savoie
- Questions diverses

Approbation Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion . Il donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025.

Affectation des résultats

L'affectation du résultat du budget d'une commune consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Vote des taux d'imposition

En 2025, les taux d'imposition s'élevaient ainsi :

Taxe foncière pour le bâti : 29,69 %

Taxe foncière pour le non-bâti : 76,34 %

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 8,67 %

Pour 2026, les taxes d'imposition restent inchangées

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, ces taux d'imposition pour l'année 2026.

Indemnités des élus

En date du 22 décembre 2025, la loi n°2025- 1249 est parue au Journal Officiel, « portant création d'un statut de l'élu local" .

Une disposition de la loi porte sur les indemnités des élus locaux :
la revalorisation pour les maires et les adjoints est de 10 % pour les communes de moins de 1000 habitants .

En l'absence de délibération, les montants des indemnités sont fixés au plafond défini par la Loi, soit **1820,96€** pour le Maire et **483,81€** pour les Adjoints.

Pour ce mandat, il est proposé que le montant des indemnités ne soit pas fixés au plafond mais déterminé comme suit :

Indemnité du maire : **1499,99 €**

Indemnité des adjoints : **319,80 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des indemnités des élus.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire, Jacques HENRIOT, expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines attributions.

M. le Maire expose la liste réglementaire des différentes délégations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines mentionnés dans la liste réglementaire.

Avenants Travaux

Lot n°5 : Menuiseries Extérieures Bois- Vitrierie- Occultation : vitrage cassé , pas d'ouverture extérieure possible de la barre anti-panique de la salle polyvalente : - 1600 €

Lot n°7 : Menuiseries Bois Intérieur : portes du bâtiment rénové inchangées : - 9000 €

Lot n°4 : Charpente- Ossature Bois- Couverture Métallique- Bardage Bois- Zinguerie : renfort solivage : - 128 €

Lot n°15 : Terrassements - Aménagement Extérieur : végétalisation de la cour : + 12 242 €

Lot n°14 : Serrurerie : suppression échelle : - 590 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents avenants concernant les travaux de l'ancien bâtiment de l'école.

Représentants du CM au SIVOM

Il convient de nommer 2 représentants pour le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du Val d'Hyères.

Mme Monique BASSET se propose d'être la représentante titulaire.

Mme Florence LEVY se propose d'être la représentante suppléante.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces 2 candidatures en tant que représentantes du Conseil Municipal au SIVOM.

Représentants du CM à Métropole Savoie

Il convient de nommer 2 représentants du Conseil Municipal pour Métropole Savoie.

Métropole Savoie contribue à acculturer le territoire autour du projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) et plus largement sur l'urbanisme et l'aménagement durables.

Mme Monique BASSET se propose d'être la représentante titulaire.

M. Olivier DESSAINJEAN se propose d'être le représentant suppléant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces 2 candidatures en tant que représentants du Conseil Municipal à Métropole Savoie.